

• (5.00 p.m.)

Puisqu'on procède à un changement, j'insiste pour que ce soit ceux qui l'amorcent qui en fournissent les raisons. Il n'en est pas question dans le Livre blanc ni dans le rapport du comité. Les raisons sont passées sous silence. Comme mon parti m'a chargé de suivre de près la politique fiscale du gouvernement, je voudrais savoir pourquoi celui-ci passe d'une caisse spécifique à un compte du fonds du revenu consolidé. Nous savons que dans le passé nous avons eu des difficultés avec le compte de la pension de retraite du service public et le compte de la pension de retraite des forces armées. Nous savons qu'il y a des difficultés dans le cas de la caisse de retraite du CN et de la caisse de retraite du CP. Aucune d'elles n'est consolidée.

A cet égard, le gouvernement prend en réalité une mesure rétrograde. J'aurais espéré qu'il songeât à consolider le compte de l'assurance-chômage, mais le ministre hoche la tête. Cela aurait permis aux travailleurs canadiens, c'est-à-dire à ceux qui versent des cotisations à la caisse d'assurance chômage, d'avoir part aux profits accumulés du fait de l'inflation, etc.

M. Francis: Exactement comme vers 1962.

L'hon. M. Lambert: En ce qui concerne le compte de pension du service public, on aurait dû faire de même. Pourquoi a-t-on opéré ces changements? Pourquoi a-t-on refusé pendant si longtemps de verser les paiements additionnels auxquels les gens avaient droit? C'était, paraît-il, parce qu'on ne pouvait faire autrement. La vraie raison était que les fonds étaient insuffisants.

Je ne vais pas pointer du doigt une administration en particulier, je dis qu'il s'agit d'une faiblesse fondamentale en ces matières. Si les sommes accumulées dans le compte d'assurance-chômage avaient été investies judicieusement, je ne vois pas pourquoi elles n'auraient pu servir à financer le développement économique du pays, non pas s'en servir uniquement comme allocations sociales qui ne sont pas du tout productives.

Le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) peut hocher la tête tant qu'il le voudra, mais je puis me servir de l'argent d'une caisse à des fins de développement économique au moyen de prêts remboursables. Dans ce cas, cet argent est forcé de produire. Les paiements transférés d'une catégorie de contribuables à une autre ne produisent pas grand-chose, si ce n'est que plaire au peuple. On ne peut mesurer autrement l'efficacité des paiements de transfert. L'argent passe simplement de ceux qui produisent à ceux qui vont s'en servir et on ne peut en mesurer l'efficacité. Après tout, il a été prélevé sur les salaires et ne provient pas de taxes. Les ministériels vont-ils encore parler à double sens, comme ils l'ont fait hier, de même que la décision de la présidence qui, elle aussi était équivoque à propos des cotisations au Régime de pensions du Canada qui tantôt étaient purement et simplement un impôt tantôt seulement une cotisation. Ce sont là des propos équivoques qui logiquement ne sauraient être exacts.

[L'hon. M. Lambert.]

Mais dans ce cas particulier, il ne s'agit pas d'un impôt. Toutefois, le gouvernement en fait l'équivalent d'un impôt puisqu'il fait verser la cotisation à un compte du Fonds du revenu consolidé.

Le Régime de pensions du Canada ne puise pas dans le Fonds du revenu consolidé. Il a sa caisse et des prêts sont consentis. Cette caisse accumule des fonds à l'intention des cotisants. Pourquoi ne pas en prévoir une semblable pour l'assurance-chômage? Il serait possible d'assurer divers comptes d'investissement en obligations du gouvernement. Celui-ci pourrait y avoir accès et les gouvernements provinciaux aussi pour fins de financement de l'industrie des hypothèques—la sorte de diversification qui convient en vertu de la loi sur les compagnies fiduciaires. Je dirais alors que la Caisse d'assurance-chômage pourrait servir à une double fin. Cela permettrait aussi de protéger une vraie caisse d'assurance, de protéger les travailleurs et de les faire profiter de leur argent et non de celui du gouvernement. Celui-ci n'y verse absolument rien en ce moment. Il devra le faire si le chômage dépasse un certain niveau.

Si le gouvernement devait contribuer, ce serait là une prime supplémentaire. Ce pourrait être une théorie sociale que le gouvernement, parce qu'il a pu devoir imposer certaines mesures fiscales et monétaires qui ont engendré une hausse du chômage, ait la responsabilité de pallier les conséquences de cette ligne d'action. Mais personne ne peut nier que cette caisse appartient à ceux qui y ont versé leurs cotisations, et dans le cas actuel, le gouvernement s'en empare. En réalité, toutes les sommes présentement dans la Caisse d'assurance-chômage sont versées à ce compte.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'honorable représentant permettrait-il une question?

L'hon. M. Lambert: Sûrement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'est-il pas également vrai que, si le compte ne contient pas suffisamment de fonds pour verser les prestations stipulées en vertu de la loi, le gouvernement est obligé de payer ces prestations?

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vous le concède.

L'hon. M. Otto: Alors pourquoi une caisse?

M. Francis: 1962.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): La raison pour laquelle il n'y a plus suffisamment d'argent, c'est que le gouvernement, vraisemblablement pour des motifs d'ordre fiscal ou monétaire, comme il l'a fait cette année, a créé du chômage, d'où des retraits excessifs. Voilà la partie de la mesure sociale que le gouvernement pourrait